



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 16 mars 2022 à 9 h 30 à laquelle sont présents, madame la mairesse France Bélisle, présidente du comité exécutif, mesdames et messieurs les conseillers-ères Gilles Chagnon, Daniel Champagne, Olive Kamanyana et Mario Aubé formant quorum du comité.

Monsieur Daniel Champagne anime la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Luc Bard, directeur général par intérim, André Turgeon, directeur général adjoint-infrastructures urbaines et environnement, Yess Gacem, directeur général adjoint-services de proximité, Andrée Loyer, directrice exécutive, Martin Dalpé, directeur de cabinet, Laurence Gillot, conseillère stratégique, Cabinet du conseiller désigné, Audrey Bureau, attachée politique et M^e Geneviève Leduc, greffière ainsi que Jean Boileau, Linda Brouillette, Cathy Brazeau et Josée Laurin-Jolicoeur.

CE-2022-191

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUES LES 9, 16 ET 23 FÉVRIER 2022 AINSI QUE DE LA SÉANCE SPÉCIALE TENUE LE 15 FÉVRIER 2022

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux des séances ordinaires du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenues les 9, 16 et 23 février 2022 ainsi que de la séance spéciale tenue le 15 février 2022 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux, comme soumis.

Adoptée

CE-2022-192

MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE WELLINGTON - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - STEVE MORAN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète des modifications à la signalisation de stationnement sur la rue Wellington, dossier RS-22-004, comme illustrées au plan numéro CRO-22-032 du 21 février 2022, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Wellington	Nord	À partir de la rue Laval, sur une distance de 28 m vers l'ouest	En tout temps

Implanter une zone de stationnement limité :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Wellington	Nord	D'un point situé à 28 m à l'ouest de la rue Laval, sur une distance de 29 m vers l'ouest	Livraison 30 minutes entre 7 h et 18 h du lundi au vendredi

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans les zones de stationnement mentionnées aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-22-032 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2022-193

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUMISSION - SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - LOT 4B - MÉCANIQUE DE BÂTIMENT - PROGRAMME DE RÉFECTION DE LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES DU SECTEUR DE GATINEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE – JEAN LESSARD

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2020-692 du 4 novembre 2020, octroyait un contrat à l'entrepreneur Beaudoin Canada pour les travaux du lot 4B du programme de réfection de la station d'épuration des eaux usées du secteur de Gatineau, pour un montant total de 16 000 000,00 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE des travaux supplémentaires recommandés par le consultant Tetra Tech QI inc. pour un montant de 82 099,87 \$ incluant les taxes, ont déjà été approuvés par la délégation de pouvoir numéro 180368;

CONSIDÉRANT QUE de nouveaux ordres de changements ont été recommandés par le consultant Tetra Tech QI inc. concernant les travaux de réfection de la station d'épuration des eaux usées du secteur de Gatineau – Lot 4B pour un montant total de 159 591,15 \$ incluant les taxes, portant le cumulatif des ajustements à un montant de 241 691,02 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant supplémentaire excède la limite de 200 000 \$ prévue au règlement :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine les délégations de pouvoir numéro 180368 pour un montant de 82 099,87 \$ incluant les taxes;
- autorise un montant supplémentaire de 159 591,15 \$ incluant les taxes, portant le cumulatif des ajustements à approuver à 241 691,02 \$ incluant les taxes, et ce, sans impact budgétaire.

Le coût total de ce contrat ajusté représente un montant de 16 241 691,02 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30778-009-89170	149 306,97 \$	Réfection de la station d'épuration des eaux usées - 15-5101 – Travaux PRESTEP, lot 4
04-13493	7 110,70 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	7 092,93 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mars 2022.

Adoptée

CE-2022-194*

SOUSSION 2021 SP 193 - VIDANGE D'UN ÉTANG ET VALORISATION DE BOUES - USINE D'ÉPURATION DU SECTEUR DE MASSON-ANGERS - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adjuger un contrat à la firme Révolution Environmental Solutions LP, 340, avenue du Maréchal, Lévis, Québec, G6C 1T8 pour la fourniture de service de pompage des boues déposées au fond de l'étang 1, la déshydratation, le transport et la valorisation des boues de la station d'épuration du secteur de Masson-Angers pour un montant total de 1 174 863,99 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 29 octobre 2021.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mars 2022.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2022-195

SOUSSION 2022 SP 028 - FOURNITURE D'UN SERVICE D'INSTALLATION ET DE RETRAIT D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRONIQUES SPVG - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Battleshield Industries Limited, 347, Corduroy Road, Vars, Ontario, K0A 3H0, pour la fourniture d'un service d'installation et de retrait d'équipements électroniques pour le Service de police, sur la base des prix unitaires et taux horaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total de 3 302 523,73 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 10 février 2022, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une durée de cinq ans prenant effet à compter du 8 avril 2022. Dès la deuxième année, les prix seront indexés annuellement en utilisant le tableau 18-10-0004-01 de Statistique Canada, indice des prix à la consommation.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires du plan d'investissements volet maintien - Programme de remplacement des véhicules et machineries - Police et stationnement, et ce, jusqu'à disponibilité des fonds.

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires aux budgets des années 2023 à 2027 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mars 2022.

Adoptée

CE-2022-196

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-09 POUR UN MONTANT TOTAL DE 142 059,98 \$ POUR LA PÉRIODE DU 24 FÉVRIER AU 2 MARS 2022

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-09 d'un montant de 142 059,98 \$ pour la période du 24 février au 2 mars 2022.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mars 2022.

Adoptée

CE-2022-197

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 6 - ACCEPTATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 8 - LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 7 AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 7

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 6, accepte les dépôts de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 8, la liste des réquisitions numéro 7 ainsi que la liste des embauches numéro 7 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants \$	Périodes
Liste PA numéro 6	Pièces de comptes à payer	4 915,91 \$	21 au 25 février 2022
Liste PD numéro 8	Pièces de comptes à payer	514 285,34 \$	21 au 25 février 2022
Liste des réquisitions numéro 7	Pièces de comptes à payer	3 003,80 \$	21 au 25 février 2022
Liste des embauches numéro 7	Embauche du personnel temporaire	75 981,39 \$	13 au 19 février 2022

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mars 2022.

Adoptée

CE-2022-198

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 7 - ACCEPTATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 9 - LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 8 AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 8

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 7, accepte les dépôts de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 9, la liste des réquisitions numéro 8 ainsi que la liste des embauches numéro 8 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants \$	Périodes
Liste PA numéro 7	Pièces de comptes à payer	6 990,26 \$	28 février au 4 mars 2022
Liste PD numéro 9	Pièces de comptes à payer	436 910,25 \$	28 février au 4 mars 2022
Liste des réquisitions numéro 8	Pièces de comptes à payer	4 820,69 \$	28 février au 4 mars 2022
Liste des embauches numéro 8	Embauche du personnel temporaire	518 432,62 \$	20 au 26 février 2022

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mars 2022.

Adoptée

CE-2022-199

**EXTINCTION DE SERVITUDES D'ÉCOULEMENT DES EAUX ET D'AQUEDUC -
LOT 5 219 566 DU CADASTRE DU QUÉBEC - SECTEUR DE LA PLACE DE LA
CITÉ - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - DANIEL CHAMPAGNE**

CONSIDÉRANT QU'une servitude pour l'écoulement des eaux de pluie en faveur de la Ville de Gatineau a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Hull le 26 mars 2016 sous le numéro 19 819 575 sur une partie du lot 5 219 566;

CONSIDÉRANT QU'une servitude pour des conduites d'aqueduc en faveur de la Ville de Gatineau a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Hull le 26 mars 2016 sous le numéro 19 819 576 sur une partie du lot 5 219 566;

CONSIDÉRANT QUE ces servitudes étaient requises afin de procéder au bouclage du réseau d'aqueduc entre le boulevard du Carrefour et la rue de la Cité;

CONSIDÉRANT QUE le lot 5 219 566, circonscription foncière de Hull, a été vendu par la Ville de Gatineau à 9266569 Canada inc. aux termes un acte de vente reçu devant M^e Gilles Laflamme, notaire, le 8 août 2016, sous le numéro 25 796 de ses minutes et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Hull, le 8 août 2016, sous le numéro 22 530 551;

CONSIDÉRANT QUE suite à la révision des besoins de la desserte en aqueduc de ce secteur, ainsi que la révision de la gestion des eaux de ruissellement de tout le secteur, les infrastructures prévues dans ces servitudes ne sont plus requises;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau n'a plus besoin de bénéficier de ces servitudes à cet endroit;

CONSIDÉRANT QUE les droits publiés aux termes de ces servitudes entravent les droits du propriétaire de cet immeuble;

CONSIDÉRANT QU'après consultation des services municipaux concernés, il appert qu'une telle extinction de ces servitudes n'aurait aucune incidence pour la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE tous les services municipaux concernés ont été consultés et sont favorables à cette extinction de servitude :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'extinction des servitudes suivantes, à savoir :

- la servitude d'écoulement des eaux de pluie publiée au bureau de la circonscription foncière de Hull sous le numéro 19 819 575 telle qu'identifiée au plan préparé par monsieur Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre, sous le numéro 4790 de ses minutes;
- la servitude d'égout pluvial publiée au bureau de la circonscription foncière de Hull sous le numéro 19 819 576 telle qu'identifiée au plan préparé par monsieur Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre, sous le numéro 4790 de ses minutes.

La mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

Adoptée

CE-2022-200

FERMETURE DE RUES POUR L'ÉVÉNEMENT LE VIEUX-AYLMER SE SUCRE LE BEC DU 24 AU 28 MARS 2022 - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - STEVEN BOIVIN

CONSIDÉRANT QUE l'Association des professionnels, industriels et commerçants d'Aylmer (APICA) organise l'événement « Le Vieux-Aylmer se sucre le bec » les 26 et 27 mars 2022, de 11 h à 16 h, afin d'animer et de dynamiser le secteur de la rue Principale;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est un partenaire financier de l'événement dans le cadre du protocole de soutien financier COVID-19 afin de maintenir la vitalité des artères commerciales du secteur d'Aylmer;

CONSIDÉRANT QUE l'APICA a demandé l'autorisation à la Ville de Gatineau de fermer temporairement des sections des rues Park et Broad, entre les rues Principale et Patrimoine, du 24 au 28 mars inclusivement afin de permettre le montage et démontage du site et la tenue de l'événement;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme doit déposer un plan d'entraves et que la Division de la circulation et de la sécurité routière du Service des infrastructures sera responsable de préparer un plan de la signalisation conforme aux normes en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE la signalisation nécessaire sera installée par l'organisme;

CONSIDÉRANT QUE les fermetures demandées permettront aux deux résidences privées d'accéder à leur stationnement en tout temps et qu'une voie de circulation sera maintenue libre sur chacune des deux rues fermées afin de permettre l'accès aux véhicules d'urgence :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'Association des professionnels, industriels et commerçants d'Aylmer (APICA), organisateur de l'événement « Le Vieux-Aylmer se sucre le bec », à fermer une section de la rue Park et une section de la rue Broad, entre les rues Principale et Patrimoine, entre les 24 et 28 mars 2022, le tout selon les conditions suivantes :

- Fournir, installer et retirer toute signalisation requise telle qu'identifiée au plan de fermeture de rue approuvé;
- Assurer la gestion des matières résiduelles durant l'événement et nettoyer les lieux après sa tenue;
- Assumer les frais des dommages causés à la propriété de la Ville;
- Dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et s'engager à détenir une police d'assurance responsabilité civile pour un montant de 3 000 000 \$ qui identifie la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle et à en fournir la preuve au Service des loisirs, des sports et du développement des communautés du centre de services d'Aylmer avant la tenue de l'événement;
- Obtenir le permis d'événement temporaire requis à la tenue de l'événement;
- Donner de la visibilité à la Ville de Gatineau dans le cadre de la promotion de l'événement;
- Mettre en place les mesures sanitaires exigées par la Santé publique au moment de la tenue de l'événement;
- Assurer un accès pour les véhicules d'urgence en tout temps durant l'événement.

Adoptée

CE-2022-201

SUBVENTION DE 5 000 \$ - EFFECTUER UNE ÉTUDE SUR LA FORÊT CHAMPLAIN - DISTRICT ÉLECTORAL MANOIR-DES-TREMBLES-VAL-TÉTREAU - JOCELYN BLONDIN

CONSIDÉRANT QUE le Comité de l'arbre et des boisés de la Ligue des Voisins du Manoir des Trembles a fait une demande de financement pour effectuer une étude sur la forêt Champlain;

CONSIDÉRANT QUE monsieur le conseiller Jocelyn Blondin désire subventionner ce projet à même son budget discrétionnaire;

CONSIDÉRANT QUE le soutien financier accordé par l'élu est de 5 000 \$ et que selon le Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, cette subvention doit être approuvée par le comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 5 000 \$ à l'ordre de la Ligue des Voisins du Manoir des Trembles, à titre de subvention pour effectuer une étude sur la forêt Champlain.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79935-972-89171	5 000 \$	Monsieur le conseiller Jocelyn Blondin – District électoral du Manoir-des-Trembles–Val-Tétreau – Aménagements et subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-79939-692	5 000 \$		Monsieur le conseiller Jocelyn Blondin – District électoral du Manoir-des-Trembles–Val-Tétreau – Aménagement – Équipement non capitalisable
02-79939-972		5 000 \$	Monsieur le conseiller Jocelyn Blondin – District électoral du Manoir-des-Trembles–Val-Tétreau – Aménagement et subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mars 2022.

Adoptée

CE-2022-202

SUBVENTION DE 5 000 \$ - CONTRIBUTION POUR LE MAINTIEN ET LA TENUE DE L'ÉDITION ANNUELLE - GATINEAU LOPPET - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - ISABELLE N. MIRON

CONSIDÉRANT QUE la Gatineau Loppet a fait une demande de financement pour la tenue et le maintien de l'édition annuelle 2022 dans le district électoral de l'Orée-du-Parc;

CONSIDÉRANT QUE madame la conseillère Isabelle N. Miron désire subventionner ce projet à même son budget discrétionnaire;

CONSIDÉRANT QUE le soutien financier accordé par l'élu est de 5 000 \$ et selon le Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, cette subvention doit être approuvée par le comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 5 000 à l'ordre de La Gatineau Loppet, à titre de subvention pour la tenue et le maintien de l'édition annuelle 2022.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79936-972-89172	5 000 \$	Madame la conseillère Isabelle N. Miron – District électoral de l'Orée-du-Parc – Aménagement et subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-79936-692	5 000 \$		Madame la conseillère Isabelle N. Miron – District électoral de l'Orée-du-Parc – Aménagement – Équipement non capitalisable
02-79936-972		5 000 \$	Madame la conseillère Isabelle N. Miron – District électoral de l'Orée-du-Parc – Aménagement et subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mars 2022.

Adoptée

CE-2022-203

SUBVENTION DE 5 000 \$ - SOUTENIR LES PROJETS ANNUELS - ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DE LIMBOUR - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR – LOUIS SABOURIN

CONSIDÉRANT QUE l'Association des Résidents de Limbour a fait une demande de financement pour soutenir leurs projets annuels 2022 dans le district électoral de Limbour;

CONSIDÉRANT QUE monsieur le conseiller Louis Sabourin désire subventionner ce projet à même son budget discrétionnaire;

CONSIDÉRANT QUE le soutien financier accordé par l'élu est de 5 000 \$ et que selon le Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, cette subvention doit être approuvée par le comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 5 000 \$ à l'ordre de l'Association des Résidents de Limbour, à titre de subvention pour soutenir leurs projets annuels 2022 dans le district électoral de Limbour.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79939-972-89173	5 000 \$	Monsieur le conseiller Louis Sabourin – District électoral de Limbour – Aménagement et subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-79939-692	5 000 \$		Monsieur le conseiller Louis Sabourin – District électoral de Limbour - Aménagement – Équipement non capitalisable
02-79939-972		5 000 \$	Monsieur le conseiller Louis Sabourin – District électoral de Limbour – Aménagement et subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mars 2022.

Adoptée

CE-2022-204

PROLONGATION DE QUATRE SURCROÎTS DE TRAVAIL POUR L'ÉQUIPE COVID POUR LE SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 100 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE la dépense de 75 518.20 \$ accordée à la prolongation de ces surcroûts de travail fait en sorte que le montant total est supérieur à la somme de 100 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à prolonger deux surcroûts de travail temporaires à titre de conseiller junior en ressources humaines, Ligne COVID, ainsi que deux surcroûts de travail temporaires à titre de technicien, Service des ressources humaines jusqu'au 30 juin 2022 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation de deux surcroûts de travail temporaires à titre de conseiller junior en ressources humaines, Ligne COVID, ainsi que deux surcroûts de travail temporaires à titre de technicien, Service des ressources humaines jusqu'au 30 juin 2022.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire du service concerné.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mars 2022.

Adoptée

DÉPÔT DE DOCUMENTS

1. Dépôt de la liste des mouvements de personnel syndiqué en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau – Période du 29 juillet au 23 décembre 2021

CE-2022-205

RÈGLEMENT HORS COUR - TRAVAUX DE MODERNISATION DE L'USINE D'EAU POTABLE DU SECTEUR DE HULL - DISTRICT ÉLECTORAL DU MANOIR-DES-TREMBLES-VAL-TÉTREAU - JOCELYN BLONDIN

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CM-2017-248 du 14 mars 2017, octroyait un contrat à la firme Pomerleau inc. pour la réalisation des travaux de modernisation de l'usine de production d'eau potable du secteur de Hull pour un montant total de 58 381 902,02 \$ incluant les taxes; suite à l'appel d'offres public 2016 SP 001;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du contrat, Intact compagnie d'assurance a émis un cautionnement pour gages, matériaux et services;

CONSIDÉRANT QUE la réception définitive des travaux a été faite en date du 15 juin 2021;

CONSIDÉRANT QUE Pomerleau n'a pas remis à la Ville certains des documents de fin de projet prévus à la section 13 des clauses administratives du devis normalisé;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des retenues contractuelles et spéciales détenues pas la Ville pour le projet s'élève à 3 408 841,37 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE les parties désirent trouver une solution à l'amiable permettant le paiement des retenues à Pomerleau malgré l'absence des documents précités :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- approuve la transaction-quittance entre la Ville, Pomerleau et Intact compagnie d'assurance jointe à la présente;
- autorise le directeur du Service des infrastructures, ou son remplaçant par intérim à signer la transaction-quittance entre la Ville, Pomerleau et Intact compagnie d'assurance.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mars 2022.

Adoptée

FRANCE BÉLISLE
Mairesse et présidente
Comité exécutif

M^c GENEVIÈVE LEDUC
Greffière
Comité exécutif